

Paris, le 5 juillet 2006

**CFDT-Culture – CFTC – CGT-Culture**

**Lettre ouverte à Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres,  
Ministre de la culture et de la communication,  
concernant son projet de réforme de la DMDTS**

Monsieur le Ministre,

Le 13 juin dernier, vous avez convoqué certains cadres de la DMDTS pour leur présenter le projet d'organigramme que vous souhaitez voir mis en place au 1er novembre prochain. Permettez-nous d'essayer de comprendre cette accélération aussi brutale qu'inattendue du calendrier.

**Une parodie de concertation**

Il y a plus de six mois, Anne Chiffert et Dominique Chavigny, Inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles, vous ont remis un rapport qui n'a été suivi que d'un long silence. En effet, lors du CTP du 2 mars dernier, face aux questions des représentants du personnel, la direction a réaffirmé qu'elle était dans l'attente d'une prise de position claire de votre part. Cette attente a engendré au fil des mois une inquiétude qui à présent se transforme en stupéfaction.

Nous sommes aujourd'hui profondément choqués des délais qui nous sont imposés pour mettre en place une réforme qui n'a fait l'objet que d'un simulacre de concertation : comment prendre le temps de débattre sereinement alors que vous souhaitez voir le CTP de la DMDTS se prononcer sur votre réforme avant la fin du mois de juillet ?

Dans l'urgence, les représentants du personnel de la DMDTS ont organisé une consultation interne sur le projet de réorganisation de la direction tel qu'il est présenté par le Ministre et mis en oeuvre par la direction et à laquelle ont participé 73 % des agents. Les trois quarts des suffrages exprimés se sont déclarés plutôt (24 %) ou totalement (51 %) opposés au scénario que vous envisagez.

Le personnel de la DMDTS est tout à fait conscient des limites de l'organisation actuelle, des dysfonctionnements qui existent, de la nécessité d'améliorer l'efficacité et la visibilité de son action. Si rejet il y a, c'est bien un rejet de la réforme telle qu'elle est envisagée, non pas un rejet de toute réforme.

**Si nous avions eu le temps d'en discuter...**

- A-t-on vraiment intégré le fait que les moyens financiers sont aujourd'hui quasi totalement déconcentrés et que ce sont les DRAC qui sont les premiers interlocuteurs des professionnels, et tout particulièrement des artistes ? Que pour faire face à cette nouvelle donne, les DRAC ont progressivement mutualisé en leur sein les compétences pour parvenir dernièrement à des services transversaux du spectacle vivant dans la même logique que celle qui a présidé à l'organisation de la DMDTS en 1998 ?

- A-t-on bien mesuré ce que la transversalité a apporté à chaque discipline ? Que c'est elle, par exemple, qui a permis la mise en place des comités d'experts pour les ensembles musicaux sur le principe de ceux existants en théâtre et en danse ; qu'elle a été déterminante pour la création d'un diplôme d'Etat de professeur d'art dramatique à l'instar de ce qui existait en musique et en danse ; que la concertation mise en place entre les disciplines pour les nominations des directeurs des outils pluridisciplinaires de diffusion s'est

traduite par une nette amélioration de la présence de profil musicaux et chorégraphiques à la tête de ces établissements...

Au total, votre réforme ne va-t-elle pas privilégier le face à face émotionnel – et parisien – entre l'Etat et les artistes, et laisser de côté les véritables enjeux à venir : la clarification des rapports entre administration centrale et directions régionales dans la logique de déconcentration qui préside à la réforme de l'Etat depuis 10 ans ; l'articulation des politiques de l'Etat avec celles des collectivités territoriales ; le renouvellement des modes de dialogue avec les réseaux nationaux et les grandes organisations professionnelles...

\*\*\*\*\*

Le personnel de la DMDTS réuni en Assemblée Générale le 27 juin, a voté à l'unanimité la demande de report du CTP qui doit se tenir le 21 juillet. En effet le CTP ne peut se prononcer sereinement car peut-on espérer une amélioration du fonctionnement de la direction sans la participation active, sans la motivation des agents qui y travaillent ? Nous pourrions alors entamer une réelle concertation sur la base d'un calendrier approprié.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

**Pour la CFDT-Culture**

**Pour la CFJC**

**Pour la CGT-Culture**